

# BRIEFING DES CHAMPIONNATS FEDERAUX EN EQUIPES F- F1 F2- F3

## LES PENALITES DE COMPORTEMENT

Les pénalités de comportement de l'entraîneur ou de la gymnaste ne sont à appliquer sur la note finale qu'avec l'accord du Responsable du Jury.

## BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Si une gymnaste se blesse en cours de mouvement et ne continue pas son exercice, vous **devez la noter** sur la valeur de la partie exécutée avant l'accident et **vous ne devez pas marquer « blessée »**.

## INCIDENT TECHNIQUE

- Un exercice ne peut pas être recommencé sauf en cas d'incident technique dû au matériel (barre cassée, arrêt de la musique ...): appeler le ou la Responsable des Juges pour la reprise ou non du mouvement par la gymnaste.
- Si la gymnaste **ne recommence pas son mouvement**: la note de la 1<sup>ère</sup> exécution est conservée.
- Si la gymnaste **recommence en totalité son mouvement**: la note de la 1<sup>ère</sup> exécution est annulée.

## RECLAMATION

Les juges n'ont pas à répondre aux demandes de justification de notes formulées par les entraîneurs. Ceux-ci doivent le faire par écrit auprès de la Responsable des Juges avec une caution de 15,00€.

## ENTRAINEURS

Ils ont le droit de :

- Parler aux gymnastes : entre les deux sauts et pendant la durée de chute aux barres et à la poutre.
- De mettre et ôter le tremplin, de régler les barres ou la pose du tremplin au saut.

Ils n'ont pas le droit de :

- Parler ou faire des signes à la gymnaste durant l'exercice (Ch. fois 0,30 pt)
- De gêner la visibilité des juges (Ch. fois 0,10 pt)
- De toucher l'agrès (Ch. fois 0,10 pt)
- De modifier le réglage des barres en cours d'exercice : exercice terminé

Pénalités :

- présence sur les tapis en poutre et en sol (sauf pour retirer le tremplin) 0,50 pt
- présence entre le tremplin et la table de saut. 0,50 pt
- Mains au-dessus des tapis pour aider moralement la gymnaste. 0,50 pt
- Aide au saut Saut NUL
- Aide en barres, poutre et sol :

Perte de la valeur de l'élément sur la note A + pénalité de 3 points sur la note B

**(Ne se cumule pas avec la pénalité pour la présence sur le tapis)**

## LECTURE DE LA FEUILLE D'IMPOSE

Paragraphe coté : **en gras souligné : valeur de la difficulté exigée**

- **Élément non exécuté ou aidé** : Perte de la valeur de l'élément en **A** et - 3 points sur la note **B** (1 seule fois par paragraphe).

**Lorsque ces 3 points sont à retirer, les juges doivent en avertir immédiatement le Responsable des Juges du plateau car cette pénalité doit rester exceptionnelle.**

- **Élément tenté** : Perte de la valeur de l'élément en **A** + fautes d'exécution issues du tableau des fautes générales sur la note **B**.
- **Élément reconnu** : Valeur de l'élément en **A** + fautes d'exécution et/ou fautes d'exigences techniques éventuelles sur la note **B**.
- Si un élément ou passage en écriture « normal » n'est pas fait : pénalité pour faute de texte par tiret non exécuté en totalité ou partiellement : -0,10 pt sur la note **B**.  
*Exemple* : Ne fait pas le saut vertical après la rondade flip au 4<sup>ème</sup> degré sol : pénalité de 0,10 pt sur la note **B**.

#### Paragraphe non coté :

- Paragraphe avec un titre : Pénalité de 0,80 pt sur la note **B** pour l'élément principal oublié et 0,10 pt sur la note **B** pour toute chorégraphie ou tiret oubliés.
- **Attention** si le paragraphe entier est oublié, il n'y a **pas cumul** entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, la gymnaste perd juste 0,80pt.
- Paragraphe intitulé « chorégraphie » : pénalité de 0,10 pt sur la note **B** pour chaque tiret non exécuté partiellement ou en totalité. Si le paragraphe entier est oublié : - 0,80 pt sur la note **B**.

Pour toute exigence technique (écriture normal) non respectée, en paragraphes coté ou non : pénalité de 0,30 pt sur la note **B** (sauf cas particuliers).

#### CHUTE

- **Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) sans pénalité pour élément supplémentaire.**
- Chute **après** l'exécution de élément : Élément comptabilisé en note **A** avec pénalité pour chute et fautes d'exécution en note **B**.
- Chute **pendant** l'exécution de l'élément :
  - **Sans reprise** : perte de la valeur de l'élément en note **A** + 0,80 pt de chute et fautes d'exécution sur la note **B**.
  - **Avec reprise** : élément comptabilisé en note **A** + 0,80 pt de chute pour la 1<sup>ère</sup> exécution et fautes éventuelles pour la 2<sup>ème</sup> exécution en note **B**.

En cas de plusieurs tentatives, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques éventuelles du dernier élément exécuté.

**Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau « éléments tentés et éléments reconnus ».**

#### CALCUL DE LA NOTE FINALE

- Note **A** : Valeur des éléments, variable suivant le degré de 4 à 10 points.
- Note **B** : Déductions des fautes générales et techniques propres à chaque agrès et degré. (exprimées en centièmes (on arrondit à 0,05 – ex. 8,25)
- La **note finale** est obtenue en faisant la **moyenne** des notes **B** des 2 juges + la note **A**.

**Dans tous les cas, la note A est acquise à la gym même si la note B est en négatif (cette dernière restera à 0).**

## ENTREE

- En barres et en poutre, un 2<sup>ème</sup> élan est autorisé dans tous les cas :
  - si la gym ne touche pas le tremplin, ne touche pas l'agrès, ne passe pas sous l'agrès : pas de pénalité.
  - si la gymnaste touche le tremplin, l'agrès ou passe dessous, elle est pénalisée de 0,80 pt sur la note **B**.
- Rebonds sur le tremplin avant l'entrée : 0,50 pt sur la note **B** quelque soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).
- A la table de saut, la gymnaste a le droit à **trois courses pour deux sauts**.

## CHOIX DES ELEMENTS

Dans un exercice, lorsque la gymnaste a le choix entre deux éléments, en cas de chute à la 1<sup>ère</sup> exécution, elle peut exécuter à nouveau le **même élément**.

*Exemple : En poutre 5<sup>ème</sup> degré, choix de la souplesse arrière ou de la roue pied-pied :*

- ✓ Chute sur la souplesse arrière : 0.80 pt sur la note **B**.
- ✓ Elle remonte et effectue une roue pied-pied.
- ✓ **Elle perd la valeur de l'élément en note A + les éventuelles fautes d'exécution sur la note B sur les 2 éléments, car elle aurait du refaire la souplesse arrière.**

## ORDRE DES ELEMENTS

Élément non exécuté dans l'ordre chronologique : 0,80 pt sur la note **B**

Élément supplémentaire (rajouté à l'enchaînement prévu) : 0,80 pt + fautes d'exécution sur la note **B**.

## INVERSION

Sans pénalité, exceptés les mouvements d'ensemble.

Changement de direction non conforme au texte : 0,30 pt sur la note **B**.

## ANNONCE DES DEGRES

- En barres, poutre et sol, si la gymnaste annonce un 4<sup>ème</sup> degré et exécute un 3<sup>ème</sup> degré, le juge note ce qu'il voit et pénalise de 0,80 pt sur la note **B**.
- **En table de saut, si au 1<sup>er</sup> saut la gymnaste n'exécute pas le saut annoncé, l'entraîneur peut demander aux juges la nullité du saut.**

*Exemple : 1<sup>er</sup> saut annoncé 3<sup>ème</sup> degré, saut exécuté 2<sup>ème</sup> degré.*

- ✓ Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur.
- ✓ L'entraîneur intervient et demande la nullité du saut, par conséquent la gymnaste peut refaire un 3<sup>ème</sup> degré. **Attention** : il ne reste plus qu'un saut à la gym.
- ✓ L'entraîneur n'intervient pas, la gymnaste est obligée de refaire un 2<sup>ème</sup> degré car les deux sauts exécutés doivent être identiques. Si elle réalise un 3<sup>ème</sup> degré, elle ne sera pas notée et son saut sera considéré comme NUL.

## TAPIS SUPPLEMENTAIRE

Le tapis supplémentaire est autorisé en sortie, mais n'est pas obligatoire. Il ne doit pas être déplacé durant le passage de la gymnaste, sinon pénalité de 0,50 pt sur la note **B**.

Si utilisation de tapis supplémentaire non autorisé (ex : sous un tremplin) : 0,50 pt sur la note **B**.

## TABLE SAUT

- Les gymnastes doivent annoncer leur saut à l'aide des cartons mis à leur disposition.
- Les gymnastes ont droit à deux essais dans le degré présenté. La moyenne de chaque saut est calculée séparément et c'est **la meilleure moyenne** qui est **retenue** comme **note finale**.
- Si le saut est exécuté avant le signal des juges, le saut est à refaire avec une pénalité de 0,50 pt sur la note **B**.
- En cas de **saut nul** au 1<sup>er</sup> essai, le jury doit en avertir l'entraîneur avant le 2<sup>ème</sup> essai.

Au 4<sup>ème</sup> degré lune, il faut obligatoirement deux tremplins ou un double tremplin. Si un seul tremplin, c'est un 5<sup>ème</sup> degré (voir mauvaise annonce des degrés).

## BARRES

- Les gymnastes désirant monter les barres doivent en faire la demande écrite auprès du Responsable des Juges du plateau avec l'imprimé prévu dans le Programme Fédéral 2010 ou dans la brochure des fédéraux.  
L'autorisation sera remise au Responsable des Juges qui le signalera aux juges concernés.  
Les gymnastes ayant l'autorisation de monter les barres doivent passer sur le même agrès.  
Les juges peuvent éventuellement se déplacer.  
L'entraîneur doit impérativement remettre ensuite les barres à la hauteur réglementaire.
- Extension du corps insuffisant : Pénalité applicable pour les bascules et balancer en barre inférieure ou supérieure (Fautes générales).

## POUTRE

- Si nécessaire, la gymnaste peut reculer avant la prise d'élan pour la sortie sans pénalité, ceci étant valable pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> degré.
- Précisions : Appui d'une jambe contre la poutre : 0,30 pt sur la note **B**.  
S'accrocher pour éviter la chute : 0,50 sur la note **B**.
- L'attitude libre du 5<sup>ème</sup> degré doit être sur une jambe.
- Sursaut avant la sortie, écriture « normal » : si non réalisée : exigence technique 0,30 pt sur la note **B**.
- Pour qu'une difficulté soit comptabilisée, la gymnaste doit reposer au moins un pied sur la poutre.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste ne recommence pas, la difficulté est tentée :  
Perte de la valeur en note **A** + pénalité de 0,80 pt de chute et fautes d'exécution sur la note **B**.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste recommence en réussissant :  
La difficulté est comptabilisée en note **A** + pénalité de 0,80 pt de chute + fautes d'exécution éventuelles de la 2<sup>ème</sup> exécution en note **B**.

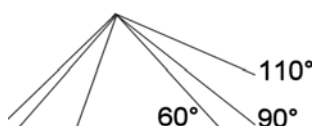
L'A.T.R. est l'alignement de tous les segments. Toutefois au 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> degré, des aménagements ont été effectués :

- ✓ Si l'A.T.R. est dans les 10° : - 0,10 sur la note **B**.
- ✓ Si l'A.T.R. est entre 10° et 30° : - 0,50 sur la note **B**.
- ✓ Si l'A.T.R. est supérieur à 30° : Perte de la valeur de l'A.T.R. en note **A**

Pour les ½ tours : rotation ¼ minimum pour être reconnu  
Pour les tours : rotation ¾ minimum pour être reconnu.

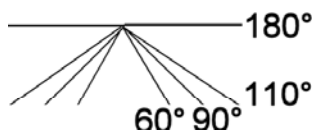
### 4.3 - Saut sissone (1.00pt)

- Si écart > 110° = SP
- Si écart entre 90° et 110° = 0.10 pt
- Si écart entre 60° et 90° = 0.30 pt
- Si écart < 60° = élément non reconnu



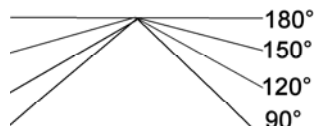
### 4.5 - Saut écart antéropostérieur (0.50pt)

- Si écart > 110° = SP
- Si écart entre 90° et 110° = 0.10 pt
- Si écart entre 60° et 90° = 0.30 pt
- Si écart < 60° = élément non reconnu



## 5.2 - Saut enjambé (1.50pt)

- Si écart > 150° = SP
- Si écart entre 120° et 150° = 0.10 pt
- Si écart entre 90° et 120° = 0.30 pt
- Si écart < 90° = élément non reconnu



### SOL

- Manque d'harmonie entre le mouvement et la musique : on ne peut dépasser 0,50 pt. de pénalité sur l'ensemble du mouvement.
- Lorsque la gymnaste n'exécute qu'une partie d'un **élément côté** :
  - Exemple : rondade-flip (2 points) - le flip n'est pas exécuté :
    - ✓ Perte de la valeur (-2pts) en note **A** - moins 3 pts + fautes d'exécution de la rondade sur la note **B**.
    - ✓ Si arrêt entre la rondade et le flip : pénalité de 0,30 pt pour manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques sur la note **B**.
    - ✓ Le même raisonnement est valable pour la série rondade – flip- flip dans laquelle la gymnaste n'exécute qu'un seul flip.
- Pour les ½ tour ou valse ½ tour : rotation d'1/4 minimum pour être reconnu.
- Pour les tour ou valse 1 tour : rotation d'3/4 minimum pour être reconnu ;  
**Nota** : Ces précisions de rotations sont également valables pour les sauts.

### ENSEMBLES

Deux juges par rubrique :

-Exécution individuelle : sur 20 points

-Exécution d'ensemble et alignement : sur 20 points

**Attention** : Si le mouvement est saccadé afin d'être ensemble : pénalité de 0,30 pt / 0,50 pt  
Une différence doit apparaître dans la notation avec un mouvement réalisé ensemble et sans saccade d'un mouvement réalisé ensemble avec « saccade ».

-Discipline-tenu vestimentaire : sur 10 points

**Toute pénalité ne peut être appliquée qu'avec l'accord du Responsable du Jury.**

Chaque équipe a droit à un échauffement de 5 minutes dont un passage en musique possible.

## 6<sup>ème</sup> DEGRÉ

### **DECOMPOSITION DE LA NOTE**

Saut : Note **A** : Valeur du saut de 9,1 à 10 points  
Note **B** : Exécution sur 10 points.

### Barres – Poutre – Sol

Note A : sur 10 points (Difficultés 6<sup>ème</sup> – Bonifications – EGE – Combinaison)

Note B : en fonction du nombre d'éléments **RECONNUS**

- 7 éléments au moins = 10 pts
- 6 éléments = 8 pts
- 5 éléments = 7 pts
- 4 éléments = 6 pts
- 3 éléments ou moins = 5 pts

## Note finale pour tous les agrès : Note A + moyenne des 2 juges de la note B.

- Seuls les éléments cités dans les grilles sont à prendre en compte dans le chapitre DIFFICULTES. **Tout élément ne figurant pas dans les grilles est considéré comme SIMPLE ELEMENT.**  
En cas d'exécution de plusieurs Difficultés 6<sup>ème</sup> de la même famille, 1 seule est comptabilisée en dans le chapitre Difficulté. La ou les autres Difficultés 6<sup>ème</sup> seront considérées comme simples éléments, seules les bonifications éventuelles seront prises en compte.
- Les 4 autres éléments doivent figurer au minimum dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> degrés (sauf élément de liaison) et **éléments plus difficiles.**  
De plus, à chaque agrès, des éléments listés ne peuvent être retenus dans les 4 éléments. La gym peut les effectuer mais seules les éventuelles fautes d'exécution seront comptabilisées en note **B.**
- Poutre et Sol : toute Difficulté 6<sup>ème</sup> ou tout autre élément **ne peut être exécuté 2 fois.**  
La 2<sup>ème</sup> fois, la Difficulté 6<sup>ème</sup> ou l'élément ne sera pas reconnu, seules les éventuelles fautes d'exécution seront comptabilisées en note **B.**
- Barres : une Difficulté 6<sup>ème</sup> ou un élément **peut être exécuté 2 fois.**  
La 3<sup>ème</sup> fois, l'élément ou la Difficulté 6<sup>ème</sup> ne sera pas reconnu, seules les éventuelles fautes d'exécution seront déduites de la note **B** et la gym n'obtiendra pas les 0,30 pt de la combinaison **C4.**

### Exception pour les bascules :

La gymnaste qui exécute plus de 2 bascules différentes ou identiques peut obtenir la combinaison C4 mais 2 seulement seront retenues comme éléments.

**Précision** : si la gym réalise en entrée 1 tour bascule puis 2 bascules : l'entrée est prise en Difficulté 6<sup>ème</sup> et les 2 bascules en éléments simples.

## Bonifications :

**Elles sont accordées** pour des Difficultés 6<sup>ème</sup> **différentes** même si elles font partie de la même famille avec un **maximum de 0.90 pt.** En poutre et sol, des liaisons bonifiées peuvent s'ajouter à des difficultés bonifiées.

**Elles ne sont pas accordées en cas de :**

- Chute
- Répétition de la même difficulté (sauf dans le cas des liaisons bonifiées)
- Fautes égales ou supérieures à 0.80 point
- Position tenue non tenue.

## TABLE DE SAUT

- La gymnaste a droit de faire deux sauts identiques ou différents pris dans la grille des 6<sup>ème</sup> degrés.
- Si le saut exécuté est différent du saut annoncé, mais fait partie de la grille, pénalité de 0,80 pt sur la note **B.**
- Si le saut exécuté est différent du saut annoncé, mais ne fait pas partie de la grille, (lune au lieu de lune carpée) : saut **NUL.**
- En cas de saut nul au 1<sup>er</sup> essai, les juges doivent en informer l'entraîneur avant le 2<sup>ème</sup> essai.
- Il convient d'ajouter aux fautes spécifiques les fautes générales dans chaque phase des sauts.

## PÉNALITÉS SPECIFIQUES

- Saut exécuté avant le signal des juges : saut à refaire **0.50 pt**
- Saut avec appui d'une seule main sur la table **2.00 pts**

- Ne pas arriver sur les deux pieds d'abord à la réception saut NUL
- Pour lune carpée : pas d'alignement du corps avant le carpé saut NUL
- Pour 1/2-1/2 : réception 2<sup>ème</sup> envol inf 1/4 saut NUL
- Pour lune vrille : tour non réalisé (inf à 3/4) ou exécuté au sol saut NUL
- Pour Yurchenko : ne pas utiliser la protection saut NUL

## BARRES

- Le même élément fait en entrée et en cours de mouvement ne compte qu'une fois comme Difficulté 6<sup>ème</sup>, l'élément répété étant considéré comme un simple élément.
- La pose de pieds sur BI pour passer à BS est un élément de liaison et ne compte donc pas dans les 7 éléments reconnus.
- Le balancé avant arrière est considéré comme un élan intermédiaire.
- Page 185 : liste des éléments non retenus.
- Pas d'élan à vide pour le retrait et le grand rétablissement.

## POUTRE

- L'exercice doit comporter 3 longueurs minimum (C1).
- Page 190 : liste des éléments non retenus.
- Tout élément chuté après pose d'un ou deux pieds sur poutre **est reconnu**.
- L'élément acrobatique exigé (EGE n° 1) doit être exécuté sur poutre. Un ATR de la grille répond aussi à l'EGE n° 1 donc l'ATR du 5<sup>ème</sup> ne sera pas valable.
- Un ATR «non tenu» est pénalisé **de 0.80 pt**, perd sa bonification **mais compte comme Difficulté 6<sup>ème</sup> à 2 pts**. Attention, cette pénalité ne s'applique que si l'ATR est une Difficulté 6<sup>ème</sup> dont la gym a besoin ; si c'est une quatrième Difficulté 6<sup>ème</sup> la pénalité n'est pas appliquée.
- L'équerre renversée non tenue (en entrée ou en cours de mouvement) est considérée comme un simple élément.
- L'Auerbach en bout de poutre : si la réception est désaxée de 50 cm par rapport à l'axe de la poutre, une pénalité de 0,10 pt ou 0,30 pt pour déviation est appliquée et suppression de la bonification.
- Le saut changement de jambes est considéré comme simple élément si l'écart des jambes après le changement est inférieur à 150°. Il devient un saut enjambé.
- La rondade sans envol visible devient un simple élément.

### Précisions sur les bonifications :

- Rondade ou flip en liaison directe avec un salto en sortie = bonification de 0.30 pt pour la liaison à laquelle s'ajoute la bonification éventuelle du salto + celle éventuelle de la rondade ou du flip.

**Exemple : 1) rondade + vrille = 2 difficultés différentes**

**Bonification de 0,10 pt pour la rondade + bonification de 0.30 pt pour la liaison + 0.30 pt pour la vrille : total 0,70 pt**

**2) Si la gym. effectuée : rondade sur poutre puis rondade + salto arrière groupé en sortie elle aura 2 Difficultés 6<sup>ème</sup> différentes et 2 bonifications : 0.10 pt pour rondade sur poutre et 0.30 pt pour la liaison rondade+salto arrière groupé, soit un total de 0,40 pt.**

- Ne pas confondre la sortie par renversement avant libre (appel un pied) sans bonification et le salto avant tendu (appel deux pieds) avec bonification de 0.30 pt.

## SOL

Page 197 : liste des éléments non retenus.

### Précisions sur les exigences :

- **EGE 1** : 1 série acro de 3 éléments avec envol dont un salto (le renversement latéral libre et le renversement AV libre sont revenus dans la famille des salti).

- **EGE 2** : deux salti différents dans le mouvement : ils peuvent être différents par la position du corps (groupé, carpé, tendu) ou de sens différents (avant, arrière).  
Les deux salti peuvent faire partie de la même série acrobatique.
- **Exemple** : **salto avant groupé + rondade + flip + salto arrière tendu = EGE 1 et EGE 2 remplies.**
- **EGE 3** : une série gym ou mixte de 2 éléments ou Difficultés 6<sup>ème</sup> différents.

Précisions sur les bonifications :

- **saut de mains + salto avant groupé** : bonification de 0.10 pt pour la liaison directe. Puis une série acro : **salto avant groupé + rondade + flip + salto arrière groupé** : bonification de 0,10 pt pour liaison directe du salto avant avec deux éléments acrobatiques même s'il y a répétition du même salto avant. C'est la liaison qui est bonifiée, soit un total de 0,20 pt.
- **saut de mains + salto avant tendu** : Bonification de 0,30 pt pour liaison directe + bonification de 0,10 pt pour le salto avant tendu soit un total de 0.40 pt.  
Si la gym refait le salto avant tendu tout seul ou en liaison, on ne le prend plus en Difficulté 6<sup>ème</sup> et on ne le bonifie plus.
- Les rondades et les flips ne sont comptés qu'une seule fois en élément mais ils n'empêchent pas de remplir une autre exigence.  
**Exemple** : **rondade + flip + salto arrière tendu = série acrobatique**  
**saut de chat + rondade + saut carpé écarté = série mixte même si la rondade est répétée.**